

Commune d'Incourt



INCOURT, 11 juin 2024

CONVOCATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **Salle du Conseil, Place François Kest 1 à 1315 Incourt le 19 juin 2024 à 19h00.**

SEANCE PUBLIQUE

- 1) Finances - Compte 2023 - Approbation.
- 2) Finances - Subventions indirectes 2023 - Ratification.
- 3) Finances - Subventions indirectes 2024 - ASBL COUP DE POUCE : Inc'Rock 2024 du 18 mai 2024 - Ratification.
- 4) Finances - Demande d'une subvention en numéraire complémentaire du club de football SR Incourt - Pour accord.
- 5) Administration générale - CREADIV - Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire - 16 septembre 2024 - Approbation
- 6) Administration générale - InBW - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2024 - Approbation des points mis à l'ordre du jour.
- 7) Administration générale - Rapport des rémunérations allouées par la Commune aux mandataires et aux personnes non élues 2024 - Exercice 2023 - Approbation
- 8) Travaux - PIC 2022-2024 - Rénovation des façades de l'église Saint-Pierre d'Incourt - Approbation du projet définitif et des mode et conditions de passation du marché public de travaux - Pour décision
- 9) Service population - Elections du 13 octobre 2024 - Ordonnance de police relative à la campagne électorale - Décision.

10) Service Jeunesse - Projet de convention de collaboration 2024/2025 avec le Coup de Pouce a.s.b.l. - Pour accord.

11) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2024.

HUIS CLOS

12) Cadre de rentrée scolaire 2024-2025 - Approbation

13) Personnel communal - Enseignement - Demande de congé pour prestations réduites (convenances personnelles) - PG

14) Personnel communal - Enseignement - Demande de congé pour prestations réduites (2 enfants de moins de 14 ans) - AH

15) Personnel communal - Enseignement - Demande de congé pour prestations réduites (convenances personnelles) - EI

16) Personnel communal - Enseignement - Demande de congé pour prestations réduites (convenances personnelles) - AE

17) Personnel communal - Enseignement - Demande de congé pour prestations réduites (congé parental) - CG

18) Personnel communal - Enseignement - Demande de congé pour prestations réduites (convenances personnelles) - IT

19) Personnel communal - Enseignement - Demande de congé pour prestations réduites (convenances personnelles) - LVA

20) Personnel communal - Enseignement - Démission partielle (Maître de philosophie et de citoyenneté) - QF

21) Personnel communal - Enseignement - Demande de congé pour prestations réduites (raisons sociales ou familiales) - SR

22) Personnel communal - Enseignement - Demande de congé pour prestations réduites (Convenances personnelles) - VP

Par ordonnance,

Le Directeur général,



D. ROOMAN

Le Bourgmestre,



L. WALRY

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.